



Monsieur Philippe GUILLEMOT
Directeur Général ELIOR Group
Monsieur Jean Yves FONTAINE
Directeur Général ELIOR France
Monsieur Frédéric GALLIATH
Directeur Général ELIOR B&I
ELIOR
Tour EGEE
11, allée de l'Arche
92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Paris, 03 avril 2020

Messieurs,

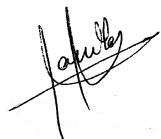
Le 31 mars 2020, le ministre du travail a annoncé que le gouvernement allait exonérer de charges sociales et fiscales les compléments de salaires que verseraient les entreprises à leurs salariés en chômage partiel.

Lors de la conférence téléphonique du 27 mars 2020 entre Monsieur VERDIER et les Organisations Syndicales D'ELIOR Entreprises, les DSC et le représentant du Syndicat SUD ont fait la demande de négociation concernant un complément salaire distribué par ELIOR.

Dans ce cadre là, les Organisations Syndicales CFDT, CFTC, CGT, CFE CGC, FO et SUD vous demandent l'octroi d'un complément salaire pour les salariés qui subissent le chômage partiel afin qu'ils puissent toucher 100% de leur salaire.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Thierry GARRIDO
DSC CFDT



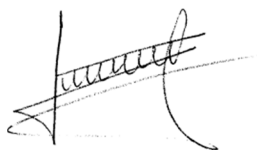
Patrick GENDRE



Alain BOUTINEAUD
DSC CGT



Abdul CISSE



Gilles GARNES
DSC FO



Dominique VERDUCI

